

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3308)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 225

présenté par

Mme Rabault, rapporteure générale au nom de la commission des finances

ARTICLE 57 QUINQUIES**Mission « Outre-mer »**

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« 2° À la fin de la première phrase du second alinéa de l'article L. 6500, les mots : « 84 547 668 € pour l'année 2015 » sont remplacés par les mots : « 80 547 668 € pour l'année 2016 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement du texte dans sa version votée par l'Assemblée nationale. L'article tel que voté par le Sénat ne fixe pas de montant pour la DGA, qui se trouve de ce fait réduit à zéro. Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé à rendre en gestion à la Polynésie les 4 millions d'euros de baisse prévus en 2016.